



Assemblée générale

1987

UN/DA COLLECTION

Distr.  
LIMITÉE

A/42/L.3  
12 octobre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session  
Point 3 de l'ordre du jour

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Emirats arabes unis, Iraq,  
Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie,  
Oman, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen  
et Yémen démocratique : amendement au projet de résolution, recommandé  
par la Commission de vérification des pouvoirs (42/630, par. 21)

A la fin du projet de résolution, après "La Commission de vérification des  
pouvoirs", ajouter le membre de phrase ci-après :

"à l'exception des pouvoirs soumis par Israël."